

Mairie de
Saint-Chinian

Commune de Saint-Chinian
Département de l'Hérault
République Française

Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2025-033
Séance du 09 septembre 2025

Objet : Demandes de subventions départementales dans le cadre des aides aux communes – Programme patrimoine et voirie – Fonds d'aide d'investissement aux communes 4^{ème} et 5^{èmes} répartitions

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 19 heures 30, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 17

PRÉSENTS : (12) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, Adjoint ;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Luc FOURNIER, M. Yves CROS, M. Jean-François MADONIA, M. Philippe MARCON, Conseillers municipaux.

POUVOIRS : (2) M. Clément CHAPPERT à Mme Monique LEROY, M. Lucien DUPRÉ à M. Philippe MARCON

ABSENTS : (3) Mme Julie BENEZECH, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

ABSENT EXCUSÉ : (0)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE.

DATE DE CONVOCATION : 05 septembre 2025

Madame le Maire explique à l'assemblée que deux dossiers de subventions ont été déposés auprès du Département de l'Hérault dans le cadre du programme départemental d'aides aux communes.

Afin de procéder à la demande de solde de paiement, il est nécessaire de prendre une délibération régularisant ces dossiers en confirmant notamment les plans définitifs de financement :

- **Aides aux communes – Programme patrimoine et voirie – Fonds d'aide d'investissement aux communes – 4^{ème} répartition : 80 000 € :**

Coût prévisionnel des travaux H.T : 200 000 euros HT

Coût final des travaux H.T : 117 513,97 euros HT

Type de financement	Montant subvention demandée	Taux demandée
---------------------	-----------------------------	---------------

Conseil départemental	80 000 €	68 %
Autofinancement	37 513,97	32 %
TOTAL	117 513,97 €	100 %

- **Aides aux communes – Programme patrimoine et voirie – Fonds d'aides d'investissement aux communes – 5ème répartition : 70 000 € :**

Coût prévisionnel des travaux H.T : 800 000 euros HT

Coût final des travaux H.T : 253 843.19 euros HT

Type de financement	Montant subvention demandée	Taux demandée
Conseil départemental	70 000 €	28 %
Autofinancement	183 843,19 €	72 %
TOTAL	253 843,19 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : DE CONFIRMER ces demandes de subventions auprès du Département de l'Hérault ainsi que les plans de financement définitifs.

Article 2 : D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

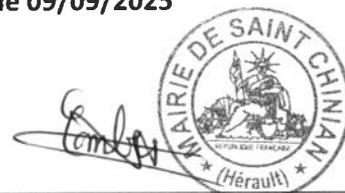
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Département de l'Hérault,
- Monsieur le Comptable Public.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Fait à Saint-Chinian, le 09/09/2025

**Le Maire,
Catherine COMBES**



a présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr.